

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ
pour les opérations régulières de chargement et déchargement

PS1234

Ce protocole de sécurité s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues pour les articles R 4515-4 et suivants du code du travail (arrêté du 26 avril 1996 et décret du 7 mars 2008)

Entreprise d'accueil (E.A.)		Entreprise de Transport (E.T.)
	Raison sociale	
	Adresse	
	Tél./Fax Responsable	

Horaires d'ouverture de l'E.A. :

--

CIRCULATION DANS L'E.A.

Chargement / Déchargement : Sur la voie publique En enceinte privée
Véhicule utilisé pour la livraison : Véhicule léger Véhicule PL

ÉQUIPEMENTS MIS À DISPOSITION PAR L'E.A.

Quai Transpalette manuel Chariot élévateur avec cariste
 Monte charge Transpalette électrique avec cariste Autres :

L'E.A. et l'E.T. s'engagent à ne mettre à disposition que du matériel régulièrement vérifié et entretenu. Les équipements avec vérification périodique mis à disposition par l'E.A. s'accompagnent obligatoirement d'un salarié de l'E.A. formé et autorisé. Fournir Certificat de Conformité.

CARACTÉRISTIQUES DE LA MARCHANDISE LIVRÉE PAR L'E.T.

NATURE		CONDITIONNEMENT		
<input type="checkbox"/> Boissons	<input type="checkbox"/> Vins	<input type="checkbox"/> Carton / Bib	<input type="checkbox"/> Fardeau	<input type="checkbox"/> Tube CO2
<input type="checkbox"/> Gaz CO2	<input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Caisse	<input type="checkbox"/> Pack	<input type="checkbox"/> Unité
<input type="checkbox"/> Alcools	<input type="checkbox"/> Bières	<input type="checkbox"/> Fût / Bonbonne	<input type="checkbox"/> Palette	<input type="checkbox"/> Autres :

Précautions particulières :

RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE LIVRAISON

	Accès extérieur E.A.		Stockage plain pied		Stockage ss sol / Cave	
Asphyxie	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Electrique	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Chute / Glissade	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Circulation	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Encombrement	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Plafond bas	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

L'E.A. s'engage à maintenir les conditions d'accès sans risques pour les salariés de l'E.T.

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE



Chaussures de sécurité



Gants



Gilet fluorescent



Casque



Masque

ORGANISATION DES SECOURS

SAMU : 15



Pompiers : 18



Interdiction de fumer



Lieu d'affichage du plan d'organisation des secours : _____

CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR LE PERSONNEL DE L'E.T. LORS DE LA LIVRAISON, EN TOUTE SAISON

Port obligatoire : gants, chaussures de sécurité, gilet fluorescent, pantalon et haut.

Faire attention à la circulation environnante (piéton et véhicule).

Interdiction d'utiliser les équipements de levage et de manutention de l'E.A.

Pour les manutentions manuelles, appliquer les règles de base : se placer auprès de la charge, garder le dos bien plat, fléchir les jambes. (Respecter les Gestes & Postures)

Lors de périodes de fortes chaleur, faire attention au risque d'explosion des bouteilles sous pression.

Dès l'utilisation d'un hayon, mettre obligatoirement un cône de signalement.

Livraison sur la voie publique :

Mettre obligatoirement les feux de détresse (warning) et adapter les autres feux en fonctions des conditions climatiques.

Si la livraison dépasse les 30 min, mettre un cône de signalement.

Limiter les livraisons sur route avec un fort dénivelé, notamment lors de présence de verglas et/ou de neige.

REMARQUES ET OBSERVATIONS DE L'E.A.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

En accord avec les prescriptions des articles R 4515-4 à R 4515-11 du Code du Travail, les parties signataires s'engagent à tenir à jour le présent protocole de sécurité en fonction des modifications qui pourraient intervenir pendant la durée de la prestation.

Le transporteur s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération à tout nouveau chauffeur amené à pénétrer sur le site.

les signataires s'engagent à respecter les prescriptions du présent protocole ainsi que celles figurant dans les documents joints. Toute information modifiant ce protocole sera annexée ou donnera lieu à la rédaction d'un nouveau protocole.

Entreprise d'accueil (E.A.) :

Nom :

Fonction :

Date :

Signature :

Entreprise de transport (E.T.) :

Nom :

Fonction :

Date :

Signature :